EXTRAIT

DU

PROCÈS-VERBAL

DE

L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Du Lundi 22 Juin 1789.

En l'Église Paroissiale de Saint-Louis, à Versailles, dix heures du matin.

APPERT que plusieurs Membres de l'Assemblée, absens de la Séance du 20 de ce mois, par maladie ou par autres empêchemens insurmontables, ont demandé à prêter, actuellement, le serment délibéré et prêté dans cette Séance.

L'Assemblée l'ayant approuvé, il a été fait lecture de l'Arrêté qui y avoit été pris.

Cette lecture faite, les Membres absens lors de cette Séance, ont déclaré y adhérer, et ont prêté le serment délibéré.

A

Cne folio FRC 1323

M.W 1564

Quelques-uns de MM. les Suppléans s'étant à l'instant présentés, et ayant demandé à adhérer par leurs signatures, l'Assemblée l'a accordé.

MM. les Députés absens et MM. les Suppléans ont *signé* : Jeanner, *le jeune*, Joyeux, *Curé de Saint-Jean de Châtellerault*, Belzais de Courmenil, Castaignede, F. R. Guerin, Picart de la Pointe, Dutrou, Du Bornier, Duvivier, Tronchet, Brillat, Savarin, Guillaume, Boissonot, Armand, l'*Abbé* du Plaquet; Prevost, Gamtheret, De Villars, Lavenue, Coudert, J. C. Perdry, Arnoult, De la Forge, Humblot, Hanoteau, Tellier, Angô, G. le Lay, Despatis de Courteille, Douchet, Basquiat, de Mugriet, le Fort, Saige, Magallon, *Député de Saint-Domingue*, Ballard, *Curé du Payré*; Perier, Hutteau, Boulliotte, *Curé d'Arnay-le-Duc*, Peyruchault, Ratier, Meusnier du Breuil, Dillon, *Curé du vieux Pousauges*, Allard du Plantier, Renaut, Milhet de Bellisle, P.-J. Nicodême, Vernin, Monssinat, Louis, Lejean, Michel Roussier, Mercier Terreford, *Adjoint*, Royer, *Curé de Chavannes*, *Député Supp.* Dartis de Marcillac, *Député Supp.* Febviel, *Député Supp.* Lesnier, *Député Supp.* Ruamps, *Député Suppléant.* La Cretelle, *Député Suppléant de la Ville de Paris.* Le Deiste de Botidoux, *Député Suppléant.*

Signé, BAILLY, Président. CAMUS, Secrétaire. PISON DU GALLAND, fils, Secrétaire.

ERRATA.

Les noms de plusieurs de MM. les Députés, insérés dans l'Extrait du Procès-Verbal du 20 Juin 1789, présentant des erreurs, on croit devoir les rectifier ici.

Page 10 de l'*in*-8°, lig. 14, Nonlhoux, *lisez* Nanthou,
Pag. 11, lig. 2, Delattre de Balzaert, *lisez* Delattre de Batsaert,

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

Idem, lig. 16, Frain, *lisez* Pain,
Pag. 12, lig. 5, Royer, *lisez* Roger,
Idem. lig. 11, Chabrond, *lisez* Chabroud.
Pag. 13, lig. 13, Charrier, *lisez* Cherrier,
Idem. lig. 21, Savi, *lisez* Jari,
Idem. lig. 23, Quatresagu, *lisez* Quatre Fages,
Idem. lig. 25, Salielles, Gonnot, *lisez* Salienles, Gounot,
Page 14, lig. 10, Rocas, *lisez* Roca,
Page 15, lig. 4, Heraud, *lisez* Feraud,
Idem. lig. 23, *après* Populus, *ajoutez* Picquet,
Pag. 16, lig. 15, Radier, *lisez* Vadier,
Idem. lig. 13, Andrieux, *lisez* Audrieu,
Idem. lig. 18, Schimts, *lisez* Schmits,
Idem. lig. 19, Maniot, *lisez* Malliot,
Page 17, lig. 1 & 2, L'Archevêque-Thibault, *lisez* Larchevesque-Thibau,
Idem. lig. 8, de Thebaudière, *lisez* de Thebaudieres.

A PARIS, chez BAUDOUIN, Imprimeur de L'ASSEMBLÉE NATIONALE. 1789.